

Laure Bereni

Docteure en science politique
Centre Maurice Halbwachs, équipe ETT

<http://laure.bereni.free.fr>

La genèse des lois dites sur la parité (1992-2000)

L'espace de la cause des femmes comme catégorie d'analyse des mobilisations paritaires

Texte présenté lors de la journée d'étude « Femmes et politique. De l'intime au public, du politique au personnel », organisée par Yolande Cohen et Christine Fauré au laboratoire Triangle, ENS-Lyon, 24 janvier 2008.

Document de travail – Ne pas citer s.v.p.

Cette communication est issue d'une thèse de doctorat en science politique, soutenue en décembre 2007 à l'université de Paris 1, intitulée « De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000) » (Bereni 2007a).

La thèse explore la genèse d'un dispositif institutionnel, la réforme dite de la « parité politique », depuis l'émergence publique de la cause de la parité (1992) jusqu'à sa mise en loi (1999-2000). Il s'agit de comprendre les **logiques sociales et politiques au principe de la transformation d'un slogan initialement marginal en dispositif institutionnel contraignant**. En effet, quand il apparaît sur la scène publique, au début de la décennie 1990, le slogan de parité apparaît largement utopique, au vu du degré de fermeture du champ politique à la cause de la représentation politique des femmes, et en raison de son caractère présumé contraire à « l'universalisme républicain ». Or, en l'espace de quelques années, la parité a fait l'objet d'une révision constitutionnelle (1999) puis d'une loi électorale (2000) qui prévoit, pour la première fois dans l'histoire juridique française, des mécanismes incitatifs et contraignants d'action positive en faveur des femmes dans la constitution des candidatures à la plupart des élections

Au cours de cette thèse, j'ai été amenée à élaborer une nouvelle catégorie analytique, la notion d'espace de la cause des femmes. Je voudrais ici présenter cette notion et montrer en quoi elle permet d'éclairer la genèse des lois sur la parité en pointant la complexité des mobilisations suscitées par le slogan de parité tout au long de la décennie 1990.

Dans un premier temps, j'expliquerai pourquoi j'ai été amenée à utiliser cette notion dans le cadre de mes recherches plutôt que les catégories de mouvement des femmes ou mouvement féministe.

Dans un deuxième temps, je précise les usages que je fais de cette catégorie pour l'objet de ma thèse. Je montre en quoi cette catégorie permet de mieux analyser les mobilisations paritaires, restituer leur complexité, et donc mieux comprendre la genèse des lois sur la parité. Je précise que dans ma thèse j'articule cette interrogation sur les mobilisations avec une exploration des logiques propres au champ politique pour expliquer la genèse des lois. Ici je me cantonne à l'analyse des mobilisations.

I – La catégorie d'espace de la cause des femmes : genèse, définition, usages

A – La genèse de la catégorie d'espace de la cause des femmes

Cette catégorie a été construite au croisement des problèmes rencontrés sur le terrain et des outils théoriques fournis par les récents développements en sociologie des mouvements sociaux et de la politique contestataire (Aminzade, Goldstone, McAdam, Perry, Sewell, Tarrow, et Tilly 2001, ; McAdam, Tarrow, et Tilly 2001, ; Mathieu 2004).

L'objectif de la thèse était d'explorer la genèse des lois sur la parité. Or quand j'ai commencé mon travail de terrain, j'ai été confrontée à deux récits antagonistes pour expliquer la genèse de ces lois. Un premier récit, expliquant la réforme « par le haut », faisait de la réforme le produit des répercussions des normes internationales, ou d'un « coup » joué par le PS dirigé par Lionel Jospin au milieu des années 1990. Un autre récit tendait à faire des lois sur la parité le produit d'une histoire « par le bas », en soulignant au contraire l'impact déterminant du travail de pression des associations paritaires, qui aurait fini par avoir raison des fortes résistances à la parité de la majorité des élites partisanes et intellectuelles. Au regard des résultats de mon travail de terrain, aucune de ces deux perspectives ne m'apparaissait satisfaisante. La première, parce qu'elle conduisait à masquer le caractère heurté et conflictuel de l'acclimatation de la parité dans le champ politique, puis de sa traduction institutionnelle. La seconde, parce qu'elle conduisait à accorder un poids excessif à des mobilisations associatives numériquement faibles, politiquement marginales et peu coordonnées entre elles, au risque de sous-estimer l'impact des facteurs propres au champ politique.

Ces récits antagonistes émanant des discours recueillis sur le terrain reproduisaient en outre un clivage théorique, entre approche par les politiques publiques (mettant l'accent sur l'impact des facteurs endogènes au champ politico-institutionnel) et approches par les mouvements sociaux (insistant sur l'influence des mouvements sociaux) pour expliquer l'émergence des problèmes publics.

Or sur le terrain, ce que je constatais, c'est que les luttes pour la parité impliquaient une grande variété d'actrices, issues de diverses sphères sociales, plus ou moins institutionnelles, et parfois situées à l'intersection de ces sphères.

Par ailleurs, j'étais partiellement insatisfaite de la dichotomie mouvements féministes/mouvements des femmes construite à la fois sur le terrain, parmi les actrices interviewées, et dans la littérature sur les mouvements des femmes (Cott 1989, ; Beckwith 2000, ; Gubin, Jacques, Rochefort, Studer, Thébaud, et Zancarini-Fournel 2004). Les mobilisations pour la parité ont en effet été investies conjointement par des actrices issues du militantisme féminin le plus traditionnel et par des militantes féministes héritant du MLF.

B – Définition

J'ai donc été amenée à construire la catégorie d'espace de la cause des femmes.

La catégorie d'espace de la cause des femmes désigne la configuration des collectifs (et de leurs participantes) qui luttent *au nom* des femmes et *pour* les femmes quels que soient les termes de la lutte et la sphère sociale dans laquelle ils s'inscrivent.

La catégorie d'espace de la cause des femmes se distingue de la notion de « mouvement des femmes », généralement utilisée par les actrices et par la littérature savante, dans la mesure où elle ne se limite pas aux groupes luttant de manière autonome et exclusive pour la cause des femmes. L'espace de la cause des femmes est en effet un espace

intersectionnel, qui traverse et englobe partiellement des univers sociaux traditionnellement pensés de manière séparée, comme l'univers des mouvements sociaux, celui des institutions publiques, celui des partis ou encore l'univers intellectuel. L'espace de la cause des femmes inclut plusieurs « pôles » : le pôle *associatif* (associations luttant de manière autonome pour la cause des femmes), *partisan* (commissions et groupes femmes des partis), *intellectuel* (réseaux d'universitaires et d'expertes issues des fractions les plus militantes du champ des études féministes, sur le genre et/ou sur les femmes) et *institutionnel* (instances étatiques chargées de la promotion des droits des femmes).

J'ai également distingué plusieurs « mouvances » dans l'espace de la cause des femmes, en particulier une mouvance *traditionnelle* héritière des mobilisations féminines et féministes nées dans la première partie du 20^{ème} siècle, et une mouvance *de la seconde vague* qui a émergé au début des années 1970 en affirmant un agenda, des modes d'action et des rhétoriques plus contestataires.

L'intérêt de cette notion consiste à mettre en évidence les *liens* objectifs (réseaux sociaux, multipositionnalités des actrices, lieux d'interface), plus ou moins activés selon le contexte historique, qui existent entre différentes catégories d'actrices malgré la dispersion des lieux et des modalités de leurs luttes.

C – L'espace de la cause des femmes : un espace préalable des mobilisations paritaires

Cette catégorie ne se confond pas avec les mobilisations paritaires. En quelque sorte, elle désigne **l'espace préalable de ces mobilisations**.

Un certain nombre d'actrices issues de l'espace de la cause des femmes ne se sont guère mobilisées pour la parité, certaines ne l'ont fait que tardivement, d'autres s'y sont farouchement opposées. La parité a été, comme la question du port du voile à l'école par les élèves musulmanes, comme la prostitution, un enjeu de controverse dans l'espace de la cause des femmes. En particulier dans le pôle intellectuel de cet espace. Les controverses se sont déployées dans un premier temps dans les arènes du féminisme académique, par le biais de numéros spéciaux de revues féministes, de journées d'études organisées par des équipes de recherche féministes.

Ce que j'ai montré dans ma thèse, c'est que les mobilisations paritaires émanent principalement de cet espace. L'inscription dans l'espace de la cause des femmes est une condition souvent déterminante pour entrer dans les mobilisations paritaires. Même si j'ai pu également montrer l'implication de certaines alliées de l'espace de la cause des femmes dans la campagne, surtout à la fin lorsque la parité devient un enjeu public et institutionnel.

II – La transversalité des luttes paritaires

J'ai montré que la structure des mobilisations paritaires reflète celle de l'espace de la cause des femmes. On retrouve en effet des actrices issues des différents pôles de cet espace

ou situées à l'intersection entre ces différents pôles. Cette structure transversale des mobilisations paritaires est une explication centrale de la genèse des lois sur la parité.

J'adopte ici une approche diachronique. L'année 1997, qui marque la mise à l'agenda gouvernemental de la réforme paritaire, constitue une rupture importante dans la carrière de la cause de la parité. Cette rupture se traduit par une redéfinition non négligeable de la morphologie des mobilisations paritaires. Je traite donc en premier lieu des mobilisations avant 1997, alors que la parité est l'attracteur de luttes marginales, puis, en second lieu, des mobilisations après 1997, alors que la parité est mise à l'agenda gouvernemental et parlementaire, et qu'elle est devenue un enjeu médiatique et politique.

A – La parité, attracteur de luttes marginales (1992-1997)

Le slogan de « parité » apparaît en 1992 sur la scène publique en France (Gaspard, Le Gall, et Servan-Schreiber 1992).

1 – Les mobilisations associatives : moteur des luttes paritaires

Le thème de la parité suscite une effervescence militante notable à l'échelle du mouvement associatif féministe et féminin, d'autant que les élections régionales de 1992 ont été marquées par une montée des mécontentements des femmes dans différents états-majors politiques. Plusieurs associations féminines dédiées exclusivement ou principalement à la cause de la « parité » se constituent en 1992-1993 : Parité, créée par une conseillère régionale sortante (et non réélue) du PS, Régine Saint-Criq ; Parité 2000, créée par Antoinette Fouque ; l'Assemblée des femmes, créée par Yvette Roudy ; Elles Aussi, fédération de six associations féminines et féministes ; le réseau Femmes pour la parité créé à la Maison des femmes de Paris en janvier 1993 (et qui ne durera qu'une année) ; Parité-Infos, une lettre d'information sur la parité créée et fabriquée par Claude Servan-Schreiber à partir de 1993 ; ou encore le réseau Demain la parité, réunissant de grandes associations féminines, constitué à l'initiative de Françoise Gaspard en 1995.

2 – Des militantes de parti investies dans les luttes paritaires en dehors du parti

Les mobilisations pour la parité naissent donc à l'extérieur des partis politiques, et se déploient essentiellement dans l'arène associative entre 1992 et 1997. Ce ne sont pas les commissions femmes à l'intérieur des partis qui portent la cause. Exception : la commission femmes des Verts se mobilise en interne pour l'application de la parité, inscrite dans les statuts du parti depuis 1989. Cette commission rejoint les mobilisations dès 1993 en s'intégrant dans le réseau femmes pour la parité. Mais ce n'est pas le cas de la commission femmes du PS, ni de celle du PCF. Toutefois, il est intéressant de remarquer que les initiatives menées dans l'arène associative ne sont pas déconnectées du pôle partisan de l'espace de la cause des femmes. Elles sont souvent le fruit de l'engagement de militantes situées à l'intersection entre monde associatif et univers partisan. En particulier, les mobilisations paritaires sont investies par de plusieurs transfuges du PS, dont certaines sont dotées d'une certaine notoriété et s'imposent comme les leaders des mobilisations (Bereni 2006). Françoise

Gaspard. Yvette Roudy. Régine Saint-Criq. Même Gisèle et Halimi, Antoinette Fouque davantage ancrées dans le monde associatif, se situent à la lisière avec le monde politique.

3 – L’investissement des savantes : des chercheuses féministes compagnes de route des mobilisations paritaires

Le pôle intellectuel est également mobilisé dans la campagne paritaire. Certes, l’irruption de la parité provoque une controverse au sein du champ des études féministes et sur les femmes. Les intellectuelles féministes issues du féminisme de la seconde vague sont pour la plupart méfiantes, ou hostiles à cette revendication qui leur apparaît comme une rupture avec schèmes intellectuels et militants du féminisme « radical-universaliste » dominant (Bereni 2007b, ; Lépinard 2007). Mais la campagne est rejointe par des intellectuelles féministes, qui s’expriment pour la parité au nom d’un savoir qu’elles détiennent spécifiquement sur la question. Certaines militantes associatives sont elles-mêmes par ailleurs positionnées dans le monde intellectuel ou académique. C’est le cas, par exemple, de Françoise Gaspard, qui est maîtresse de conférences en sociologie à l’EHESS depuis 1990. Tout au long des années 1990, c’est le plus souvent au titre de chercheuse ou d’experte de la parité (puisqu’elle est experte du réseau européen femmes dans la prise de décision) – davantage qu’au titre de militante du PS et associative – qu’elle intervient pour la parité, en intervenant dans des séminaires, des colloques, en publiant des articles savants, des ouvrages, des tribunes dans la presse, etc. C’est également le cas d’Eliane Viennot, très investie dans le réseau Femmes pour la parité, participant à la lettre Parité-Infos, qui est aussi récemment reconvertie dans le monde académique (maîtresse de conférences en histoire). On peut également citer le cas de Gisèle Halimi, qui s’est fait connaître pour ses activités d’essayiste dans le monde intellectuel et éditorial.

Mais la campagne pour la parité est également l’occasion de l’enrôlement de savantes extérieures aux mobilisations associatives pour la parité, sollicitées par les militantes associatives pour intervenir en tant qu’expertes, en faveur de la parité. Toutes les universitaires féministes et/ou spécialistes des femmes ne se sont pas opposées à la parité. Dans la thèse, j’ai particulièrement étudié les investissements intellectuels de Janine Mossuz-Lavau, Geneviève Fraisse et Michelle Perrot en faveur de la parité. Ces chercheuses ont d’emblée été enrôlées par les militantes associatives pour la parité, pour qui la production d’expertise, notamment dans le cadre du colloque, a constitué le répertoire d’action le plus utilisé. Elles ont également été actives en publiant ouvrages, articles et tribunes en faveur de la parité. Par leur présence dans les colloques, elles ont contribué à transférer un peu de leur capital savant au profit de la parité. L’ancrage de ces universitaires dans les réseaux de l’espace de la cause des femmes permet de comprendre les logiques de leur engagement en faveur d’un combat alors marginal et largement discrédité intellectuellement.

4 – Les instances étatiques chargées des femmes, à la marge des mobilisations paritaires

Le pôle institutionnel est également impliqué dans la première phase des mobilisations paritaires, même si son rôle va notablement s’accroître après la mise à l’agenda de la réforme

de la parité. Depuis leur création au milieu des années 1970, les instances gouvernementales chargées des femmes ont accordé une certaine attention à la cause des femmes en politique, sans que cette thématique ne constitue l'un des « piliers » de leur action. C'est l'égalité professionnelle et les droits propres qui constituent le cœur des préoccupations de l'administration chargée des droits des femmes (Revillard 2007). Toutefois, sous l'impact des mobilisations associatives pour la parité, cette cause va commencer à s'acclimater à l'intérieur de l'Etat à partir de 1995. A la suite de demandes répétées par plusieurs associations paritaires au cours de la campagne présidentielle de 1995 et de la promesse formulée par le candidat Chirac, l'Observatoire de la parité est créé en octobre 1995. Sa mise en place marque la première consécration institutionnelle de la revendication. Il dispose de très peu de moyens et d'un faible poids institutionnel. Il n'est guère relié aux activités du Service des droits des femmes (Bereni et Revillard 2007). Cependant, il est immédiatement investi par deux militantes de la parité, Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi, respectivement rapporteure de l'Observatoire et responsable du groupe parité politique en son sein.

Au final : dès cette première phase, on remarque la transversalité des mobilisations paritaires, qui impliquent plusieurs pôles et notamment un certain nombre d'actrices situées à l'intersection de ces différents pôles. La transversalité des mobilisations, l'investissement de « marginales sécantes », compense le faible nombre des troupes et leur marginalité politique.

B – Les mobilisations paritaires dans le contexte de la fabrique des lois sur la parité (1997-2000)

En juin 1997 Lionel Jospin annonce son projet de réviser la Constitution pour y inscrire l'objectif de parité. Cette annonce marque la mise à l'agenda gouvernemental de la réforme paritaire. Elle constitue une rupture dans l'histoire de la genèse des lois sur la parité. La parité passe en effet du statut de slogan marginal à celui d'enjeu politique et médiatique. Ce nouveau contexte constitue une nouvelle donne pour les mobilisations. La mise à l'agenda provoque une modification de la morphologie des mobilisations paritaires.

Deux modifications principales caractérisent les mobilisations paritaires. La mise à l'agenda a tout d'abord pour effet de provoquer la transformation des mobilisations pour la parité **du statut de *nébuleuse* à celui de *coalition de cause*** (Sabatier et Jenkins-Smith 1999). Trois caractéristiques : 1)Alignement des perceptions 2)diversité des acteurs impliqués, dans et en dehors du champ institutionnel 3)Un certain degré de coordination des luttes. Par ailleurs, la mise à l'agenda suscite un **déplacement du centre de gravité des mobilisations paritaires**, de plus en plus investies par des actrices émanant des pôles institutionnel et partisan de l'espace de la cause des femmes.

1 – La convergence des associations paritaires autour de la solution constitutionnelle

Depuis le début des années 1990, les associations impliquées dans les luttes pour la « parité » ont manifesté de profondes divergences dans la manière de définir ce slogan. Certaines considèrent la parité comme un horizon à atteindre, et préconisent la politique des

petits pas. D'autres prônent un dispositif institutionnel contraignant. Mais parmi les militantes paritaires « intégralistes », aucun consensus ne se dégage sur la forme de ce dispositif. La solution constitutionnelle (Gisèle Halimi) s'oppose à la solution de la loi ordinaire (Françoise Gaspard). La plupart des actrices du mouvement associatif paritaire hésitent entre ces deux options.

Cette pluralité des perceptions sur le sens de l'objectif de parité se prolonge dans l'absence de coordination des luttes. Après une tentative éphémère de constitution d'un réseau réunissant tous les collectifs luttant pour la parité (le réseau Femmes pour la parité, qui fonctionne pendant un an, en 1993), les mobilisations paritaires se caractérisent par le caractère dispersé, et se trouvent traversés par de nombreux conflits.

Après la victoire de la gauche plurielle aux élections législatives de mai-juin 1997, l'annonce faite par le nouveau Premier ministre de son intention de réviser la Constitution a pour effet de faire converger un certain nombre d'actrices de l'espace de la cause des femmes vers la solution constitutionnelle. Dans la seconde moitié de l'année 1997, la fédération d'associations Elles Aussi, jusque là restée en marge des mobilisations en faveur d'une parité « contraignante », se rallie à l'objectif de révision constitutionnelle.

A l'automne 1998, devant la menace que représente l'examen parlementaire de la loi constitutionnelle, les associations qui avaient jusque là lutté en ordre dispersé suspendent provisoirement leurs divergences et se constituent en réseau. On assiste alors à la création du réseau Femmes et Hommes pour la parité, à l'initiative de militantes de la CLEF, en octobre 1998. Toutes les associations paritaires y participent. C'est une structure d'action très souple, informelle. La signature de la charte vaut adhésion au réseau. En outre le réseau se dit « ouvert » aux organisations politiques. Si le réseau s'affiche comme mixte, pluri-partisan et revendique des centaines d'organisations parties-prenantes, il est en réalité investi, concrètement, par une trentaine de militantes issues d'associations féminines et de commissions femmes des partis de la gauche plurielle.

2 – La politisation de la parité : le regain de mobilisations des femmes du PS

À côté des associations paritaires, la solution constitutionnelle mobilise désormais les groupes investis pour la cause des femmes au PS. Avant 1997, la parité n'avait guère constitué un motif de mobilisation des militantes socialistes à l'intérieur du PS. Si des militantes du PS se sont engagées en faveur de la parité, c'est à l'extérieur du parti. Cf. Yvette Roudy qui a créé l'Assemblée des femmes. Ces militantes socialistes pro-parité sont alors peu nombreuses, marginales, et agissent à l'extérieur du parti.

Ce n'est qu'en 1996-1997 que la parité commence à s'imposer comme une cause légitime au sein du parti, et devient un enjeu de mobilisation pour les structures chargées de défendre les droits des femmes en son sein. Le contexte de ralliement du PS et du gouvernement de la gauche plurielle à cette réforme constitue, bien sûr, un contexte propice à cet engagement.

A partir de l'année 1997, après quelques années de mise en sommeil, on observe une progressive remobilisation de la « commission femmes » du PS, lieu de rencontre des déléguées « femmes » des sections et des fédérations du PS. La parité est le principal thème de mobilisation de cette commission dirigée depuis 1997 par Michèle Sabban, ainsi que de la commission « droits des femmes » de la fédération parisienne du PS, dirigée par Jacqueline Victor. Dès la campagne des élections législatives, les deux instances avaient rédigé un argumentaire ainsi qu'un tract à destination des candidats sur le thème des droits des femmes, dans lequel la revendication d'une loi électorale pour atteindre la parité était le premier point abordé. Elles poursuivent et accentuent leurs mobilisations après l'arrivée au pouvoir de la gauche plurielle, en organisant plusieurs colloques¹.

En outre, on observe à partir de 1997 une mobilisation des femmes parlementaires socialistes pour la parité. Celle-ci est rendue possible par le renouvellement de l'Assemblée nationale qui a vu arriver une « masse critique » de députées socialistes, leur nombre étant quasiment décuplé par rapport à la précédente assemblée (42 sont élues en juin 1997 – même si quelques unes d'entre elles quittent les bancs de l'Assemblée pour rejoindre le gouvernement –, contre 4 dans l'assemblée précédente). C'est sous l'impulsion d'Yvette Roudy, qui revient à l'Assemblée nationale à la faveur du renouvellement de juin 1997², que se constitue, au sein du groupe parlementaire socialiste, l'embryon d'un pôle de mobilisation autour de la cause de la révision constitutionnelle sur la parité. Elle peut compter sur la présence de plusieurs députées nouvellement élues qui sont déjà socialisées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes (Bousquet, Casanova, etc.).

3 – La visibilité publique croissante des intellectuelles pro-parité

L'investissement des intellectuelles pro-parité gagne une visibilité croissante. De nouvelles alliées se manifestent, par rapport à la période de faible publicisation de la revendication. Sylviane Agacinski et Blandine Kriegel incarnent ce nouveau profil d'alliées providentielles.

La visibilité de l'engagement intellectuel pro-parité s'accroît à mesure que la revendication devient un enjeu politique, médiatique, et qu'elle s'attire les foudres d'un grand nombre d'intellectuel-le-s dominant-e-s.

4 – L'institutionnalisation des mobilisations paritaires

¹ En octobre 1997, elles organisent un colloque à l'Assemblée nationale intitulé « Les droits des femmes sont des droits pour tous et toutes », dont l'une des tables rondes est consacrée au thème « Femmes et citoyenneté » (au cours de laquelle intervient notamment Bertrand Delanoë, alors président du groupe socialiste à la mairie de Paris, qui marque ainsi le début de son engagement public pour cette cause). À l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars 1998, les deux instances organisent à nouveau un colloque, au Sénat, cette fois entièrement dédié à la parité (« À Paris, en marche vers la parité »).

² Yvette Roudy, ancienne ministre « des droits de la femme » sous le premier septennat de François Mitterrand (1981-1986), élue députée socialiste à l'Assemblée nationale en 1986 et 1988, avait perdu son mandat, comme de nombreux autres députés socialistes, en 1993.

À l'occasion de la nouvelle bataille qui s'engage dans l'arène parlementaire autour de la loi « électorale » sur la parité (entre l'automne 1999 et le printemps 2000), on assiste à une nouvelle transformation de la morphologie des mobilisations paritaires. Parallèlement au déclin relatif des mobilisations associatives, qui avaient constitué le cœur de la coalition en faveur de la révision constitutionnelle l'année précédente, on observe la montée en puissance des mobilisations émanant d'actrices du pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes, à la fois au niveau gouvernemental (Observatoire de la parité) et dans l'enceinte du Parlement (délégations parlementaires chargées des droits des femmes).

La décrue relative des investissements associatifs

Après l'adoption de la loi constitutionnelle, les mobilisations associatives pour la parité connaissent un déclin relatif. La coalition d'associations et de militantes de partis constituée par le réseau Femmes et Hommes, fondée sur l'anticipation de menaces sérieuses d'un blocage du Sénat à l'égard du projet de loi constitutionnelle, ne survit pas à l'adoption de celui-ci.

L'Observatoire de la parité et la Délégation parlementaire aux droits des femmes : de nouveaux relais institutionnels pour la parité

Par rapport au contexte du vote de la loi constitutionnelle, de nouvelles actrices institutionnelles sont susceptibles de se mobiliser pour la parité. À la faveur, précisément, de l'examen de la loi constitutionnelle, plusieurs innovations ont concerné le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes.

Au cours de l'examen parlementaire du projet de loi électorale sur la parité, ce sont surtout deux autres instances du féminisme d'Etat qui ont joué un rôle crucial dans les mobilisations en faveur d'une vision extensive de la réforme : l'Observatoire de la parité, dont les missions, les moyens et les membres ont été profondément renouvelés en octobre 1998 ; les délégations parlementaires aux droits des femmes mises en place simultanément, en novembre 1999, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

L'Observatoire de la parité, organe consultatif créé en octobre 1995 par le gouvernement Juppé, est plongé dans une phase de mise en sommeil depuis la remise du rapport Halimi en décembre 1996 et le changement de majorité parlementaire en 1997. À partir de l'automne 1998, le gouvernement lui donne un nouveau souffle, en élargissant ses attributions et ses moyens. Par ailleurs, l'Observatoire connaît un renouvellement complet de ses membres, qui confère à l'instance un meilleur ancrage dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes ainsi que dans les réseaux partisans et parlementaires.

La constitution des délégations parlementaires chargées des droits des femmes, en 1999, est étroitement liée au calendrier d'examen parlementaire des lois dites « sur la parité ». C'est ainsi que le 14 décembre 1998, à la veille du premier débat en séance publique sur le projet de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale, le groupe socialiste dépose à l'Assemblée nationale une proposition de loi « *tendant à la création de délégations*

parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ».

Les deux délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, créées par une loi finalement adoptée le 12 juillet 1999 ont à la fois une mission de veille (« *informer les assemblées de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes* ») et un rôle consultatif (elles peuvent, sur saisine du bureau ou d'une des commissions des assemblées parlementaires, émettre des « *rappports comportant des recommandations* » sur des projets ou des propositions de lois). En outre, elles remettent un rapport public annuel, rapport qui « *dress[e] le bilan de leur activité et comport[e], le cas échéant, des propositions d'amélioration de la législation et de la réglementation dans leurs domaines de compétence* ».

La création des délégations institutionnalise et de ce fait renforce la légitimité des réseaux de femmes portant la cause des femmes dans l'enceinte du Parlement, réseaux qui s'étaient constitués informellement depuis le renouvellement de juin 1997 – au moins entre les parlementaires (députées et sénatrices) de la gauche plurielle, majoritaire à l'Assemblée nationale. Composées un mois avant le dépôt du projet de loi électorale sur le bureau de l'Assemblée nationale, les délégations, et en particulier celle de l'Assemblée nationale, vont s'avérer être des forces de lobbying en faveur d'une vision extensive du projet de loi sur la parité.

Références citées :

- Aminzade, Ronald, Goldstone, Jack A., Mcadam, Doug, Perry, E. J., Sewell, W. H., Tarrow, Sidney, et Tilly, Charles (eds.) (2001), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Beckwith, Karen (2000), « Beyond Compare? Women's Movements in Comparative Perspective », *European Journal of Political Research*, n°37, pp. 431-468.
- Bereni, Laure (2006), « Lutter dans ou en dehors du parti? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, vol.19, n°73, pp. 187-209.
- Bereni, Laure (2007a), *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
- Bereni, Laure (2007b), « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, vol.20, n°78, pp. 107-132.
- Bereni, Laure et Revillard, Anne (2007), « Des quotas à la parité : 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, n°67, pp. 5-23.
- Cott, Nancy F. (1989), « What's in a Name? The Limits of "Social Feminism" : or, Expanding the Vocabulary of Women's History », *Journal of American History*, vol.76, n°3, pp. 809-829.
- Gaspard, Françoise, Le Gall, Anne, et Servan-Schreiber, Claude (1992), *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Seuil.

- Gubin, Eliane, Jacques, Catherine, Rochefort, Florence, Studer, Brigitte, Thébaud, Françoise, et Zancarini-Fournel, Michelle (eds.) (2004), *Le siècle des féminismes*, Paris, Editions de l'Atelier.
- Lépinard, Éléonore (2007), *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Science po.
- Mathieu, Lilian (2004), « Des mouvements sociaux à la politique contestataire: les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, vol.45, n°3, pp. 561-580.
- Mcadam, Doug, Tarrow, Sidney, et Tilly, Charles (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Revillard, Anne (2007), *La cause des femmes dans l'Etat : une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat en sociologie, ENS Cachan
- Sabatier, Paul A. et Jenkins-Smith, Hank C. (1999), « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », in P. A. Sabatier (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, pp. 117-166.